

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

SECRET n° 94-308 du 31 Décembre 1993
Portant reclassement et nomination de
Monsieur NGONGOLO Auguste, attaché des
S.F des cadres de la catégorie A, hié-
rarchie II des Services Administratifs
et Financiers - S.F - (Administration
Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

D.G.B.

D.G.C.F.

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant re-
fonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les
conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C,
D, E (actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant
la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des Services Adminis-
tratifs et Financiers ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 régle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-
titution de carrières administratives et reclassements : notam-
ment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5
Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonction-
naires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements et révisions des situations administratives des fonction-
naires ;
(/u le décret n° 91/410 du 30 Juin 1990 relatifs aux
effets financiers des avancements, des reclassements, des révi-
sions des situations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/315 du 25 Juin 1993 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérieurs des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2067/FP du 21 Juin 1958 fixant le ré-
glement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 5680/MTBSJ/DGFP/DGFC du 9 Septembre
1988 autorisant certains fonctionnaires des Services Administra-
tifs et Financiers (S.F) et Sociaux (Enseignement et Santé
Publique), déclarés définitivement admis au Concours Profes-
sionnel à suivre un stage de Formation à l'Ecole Nationale
d'Administration et de Magistrature (ENMA), en tête : ELENCL.
OKOMBI Germain.

(/u l'arrêté n° 3225/MISSJ/DGFF/IGPCC du 20 Mai 1988 portant promotion à trente (30) mois et à trois (3) ans au titre de l'année 1987 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Travail et Administration Générale) ;

(/u la lettre n° 015/CC/WJSC/CCC du 10 Septembre 1992 du Premier Secrétaire du Comité Central de l'WJSC transmettant le dossier de l'intéressé ;

SECRET :

Article 1er : En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29 Décembre 1968 susvisé, Monsieur NGONGOLO Auguste, Attaché des SAF de 5° échelon, indice 880, des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers - SAF (Administration Générale), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), filière : Administration Générale, délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, session de 1988, est réclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 2° échelon, indice 890 ACC = 5 mois et 3 jours.

Article 2 : Le présent arrêté qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 08 avril 1989, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage et de la solde pour compter du 1er Juillet 1990, sera ~~enregistré~~, publié au JORG et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 31 Décembre 1994

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

- Jean Prosper KOYO ./-

Général Jacques Joachim YHOMBY - OPANGO ./-

AMPLIATIONS :

- JORG..... 1
- DGFF/DGCA..... 3
- ECU/CC..... 3
- ENAM..... 3
- DGCF..... 2
- WJSC..... 2
- DOSSIER..... 3
- INTERESSE..... 1
- SSG/BO..... 2